

Ramener les livres empruntés

Avez vous rendu tous vos documents (livres, revues, DVD...) dans les bibliothèques ?

Lorsque vous quittez l'université pour un autre établissement ou pour entrer dans la vie active, pensez à rendre l'ensemble des documents empruntés dans les différentes bibliothèques de l'Université Bordeaux Montaigne.

N'oubliez pas que ces documents appartiennent à la communauté universitaire et que les autres étudiants en ont besoin pour la poursuite de leurs études et l'obtention de leurs diplômes.

Comment obtenir un quitus ?

Le quitus est un document attestant que vous êtes en règle avec les bibliothèques de l'Université Bordeaux Montaigne et que vous avez bien rendu tous vos documents (livres, revues, DVD...).

Vous pouvez en avoir besoin pour pouvoir vous inscrire dans un autre établissement.

Vous pouvez obtenir un quitus du Service commun de la documentation qui gère les bibliothèques de l'université selon 3 modalités :

- * Par le biais du [formulaire en ligne](#). Vous devriez recevoir votre quitus sous 24 heures (**solution préconisée**)
- * Par téléphone : au 05 57 12 47 50